

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 09 septembre 2021

Présents : M. CORNU – M. DURUPT – Mme QUINTERNET – M. JAMMI – Mme AUBRY - M. TARIN – Mme LAROCHE – M. SKRZYPCZAK – Mme TOURDOT – Mme BINDER – M. DURPOIX – M. ORTSCHIEDT – Mme DUMONTEIL – M. GOISET – M. MECHINAUD – M. FILLATRE – Mme LEUVREY – M. MOUGIN

Absent : M. DEVILLERS

Excusés : Mme NIGGLI (pouvoir à Mme DUMONTEIL) – Mme GRES (pouvoir à Mme LAROCHE) – M. HERNANDEZ (pouvoir à M. GOISET) – Mme BRUCHON

Secrétaire de séance : M. Pierric TARIN est désigné à l'unanimité

Assistait à la séance : Mme Mallory COPINEAU, Directrice Générale

- :- :-

M. le Maire ouvre la séance à 20h00.

1- Adoption du Procès-Verbal de la séance du 09 juin 2021

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 9 juin 2021 à l'approbation de l'assemblée délibérante.

Les conseillers municipaux absents lors de la séance susnommée s'abstiendront de voter l'adoption du procès-verbal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'adopter le procès-verbal de la séance du 9 juin 2021.

2- Convention destinée à assurer le financement du RASED

Vu les articles L. 212-4, L. 212.5 et L.212-8 du code de l'éducation donnant compétence aux communes pour assurer le fonctionnement des écoles et déterminant les conditions dans lesquelles s'exerce cette compétence,

Considérant que le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) constitue un dispositif complémentaire qui accroît les possibilités d'intervention des équipes pédagogiques en permettant aux élèves en difficulté de bénéficier d'actions et de soutien individualisé,

Considérant qu'une nouvelle carte départementale des RASED est mise en place, à compter de la rentrée scolaire 2021,

Considérant que les écoles relevant du périmètre du RASED de RONCHAMP scolarisent tout ou partie des élèves résidant sur le territoire des communes et établissements publics de coopération intercommunale ayant la compétence scolaire, signataires de la présente convention,

Considérant l'effet rétroactif de la présente convention, il conviendra aux communes membres de verser leur participation pour l'année scolaire 2020-2021 avant le 31 août 2021.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée délibérante que les communes signataires de cette convention assureront, par leurs contributions financières, le fonctionnement du réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) de RONCHAMP.

La contribution de chaque commune s'élèvera à 1,80 euro par an et par élève scolarisé, à la date de la rentrée scolaire, dans une des écoles situées sur le territoire de la commune, incluse dans le périmètre du RASED, indépendamment du nombre d'élèves qui bénéficient effectivement de l'activité de celui-ci.

« Les Amis du RASED » auront la responsabilité du recouvrement des sommes correspondantes, qui devront être versées par les communes membres, avant le 31 août de l'année scolaire à venir.

Cette convention sera conclue pour une durée d'un an et reconduite tacitement chaque 1^{er} septembre.

Après avoir pris connaissance des termes de la convention et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve les termes de la convention proposée entre le RASED et la commune de RONCHAMP,
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget,
- autorise monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec le RASED de RONCHAMP, ainsi que tous les documents afférents.

3- Adhésion à l'Association des Communes Minières de France

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que l'Association des Communes Minières de France défend les intérêts collectifs des communes minières à venir ou en activité, notamment face à l'arrêt de l'exploitation minière dans le cadre de l'après-mine.

ACOM France représente à ce jour 10 EPCI, 277 communes, et regroupe 19 associations locales. Les villes qui en sont membres sont issues du passé minier.

Son action se concentre sur 5 axes principaux communs à l'ensemble des bassins miniers du pays :

- le développement social et économique des territoires qui ont connu l'activité minière,
- la maîtrise des séquelles de l'activité minière sur l'environnement,
- l'adaptation et la transformation des fonctions et structures urbaines, dont celles de l'habitat, issues de la période minière,
- la conservation et la valorisation du patrimoine minier qui revêt un enjeu caractéristique pour l'identité des territoires où l'activité minière a cessé,
- l'ouverture des régions minières au niveau européen ou international en initiant notamment la mise en place de projets de coopération interrégionale ou des actions collectives avec des régions minières d'autres pays.

L'ambition de l'Association des Communes Minières de France auprès de ses communes et populations adhérentes consiste à :

- défendre les communes et populations qui ont connu l'exploitation de leur sous-sol,
- aider à effectuer les démarches d'aménagement et de développement du territoire,
- défendre les intérêts des communes et habitants dans le cadre de l'après-mine (environnement, social, santé, aménagement, culture, etc.) et dans le respect des obligations de l'État envers eux,
- sensibiliser aux économies d'énergie, lutte contre la précarité énergétique.

La cotisation annuelle s'élèvera symboliquement à 20 €.

Cette contribution financière permettra à cette association de mener à bien différentes manifestations telles que des expositions, une journée de la mine le 10 mars (référence à une catastrophe dans les mines du Nord), CA, AG, assises tous les 2 ans, etc.

Après avoir pris connaissance des conditions de la convention proposée et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve l'adhésion à l'Association des Communes Minières de France au titre de l'année 2021,
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget,
- autorise le Maire à signer cette convention avec le Président de l'Association des Communes Minières de France et tous documents afférents.

4- Rapport d'activité du SIED

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L5211-39,
Vu le courriel de M. Jean-Marc JAVAUX reçu en date du 20 août 2021 sollicitant la présentation aux conseillers municipaux de RONCHAMP du rapport annuel 2020 du SIED 70.

Le Maire présente au Conseil municipal le rapport annuel 2020 du SIED 70 - consultable en mairie - composé de 63 pages, présentant l'activité globale du syndicat.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

NOTE SYNTHÉTIQUE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE LE SERVICE PUBLIC DE L'ÉNERGIE DE LA HAUTE-SAÔNE

Les événements marquants de l'année 2020

Le 1^{er} confinement, qui débute le 17 mars 2020, a pour effet de suspendre l'ensemble des travaux du Syndicat sur les réseaux pendant 1 mois.

Le Bureau syndical valide, le 29 juin 2020, l'adhésion du SIED 70 à un groupement d'achat de granulés bois, monté en partenariat avec le SYDED 25, rejoint par 13 collectivités de Haute-Saône.

Le même jour, le Bureau syndical valide les projets de convention avec respectivement la Communauté de Communes du pays d'Héricourt et la commune de Belfahy pour la mise à disposition de toitures à destination de panneaux photovoltaïques pour la revente d'électricité.

Le 17 juillet 2020, est signé avec GRDF, sur la commune de La Côte, le contrat de concession de la distribution publique de gaz qui permettra d'alimenter l'usine KNAUFF Fibres ainsi que les riverains de La Côte et de Roye qui se trouveront sur le tracé défini.

Au cours de la séance du 29 août 2020, le Comité du SIED 70, nouvellement installé suite aux élections municipales du 1^{er} semestre, élit Jean-Marc JAVAUX comme nouveau Président du SIED70 et un nouveau Bureau syndical est mis en place.

Par délibération en date du 29 septembre 2020, le Bureau syndical étend la possibilité de télétravail, en dehors des dispositions particulières liées à l'état d'urgence sanitaire, aux agents administratifs du Syndicat.

Le Comité syndical du 24 octobre 2020 accepte la reprise de la compétence « chaufferie au bois et réseau de chaleur » par la commune de Vesoul.

Lors de cette même séance, l'assemblée adopte la gratuité d'accès aux bornes de recharge pour véhicules électriques pour les années 2021 et 2022.

À cette occasion, a été adopté le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) pour l'ensemble des agents du Syndicat.

Le 14 décembre 2020, Madame la Préfète de Haute-Saône arrête la liste des communes éligibles aux aides pour l'électrification rurale à compter du 1^{er} janvier 2021, confortant les périmètres définis depuis septembre 2014 en accord avec les concessionnaires.

Les services du SIED 70

Fin 2020, les services du SIED 70 étaient composés de 15 agents.

Le 4^e trimestre 2020 a vu l'arrivée d'un technicien apprenti et d'une personne en formation par alternance.

En octobre 2020, ont été créés : un 3^e poste de CEP, un emploi temporaire de chargé de mission énergie bois, un poste de technicien pour les réseaux secs et un poste de rédacteur (suite à un départ en retraite) au service administratif. Les recrutements correspondants ont été finalisés en 2021. En décembre 2020, le deuxième CEP, qui avait été recruté le 9 mars 2020, a quitté le Syndicat.

Au cours de cette année 2020, les agents ont suivi 9 jours de formation. Le nombre de jours d'absence pour maladie a atteint 16 jours. Un agent a bénéficié d'un temps partiel thérapeutique.

La crise sanitaire de la Covid-19 a conduit le SIED 70 à mettre en place - durant les périodes de confinement - le télétravail et les procédures de respect des gestes barrières pour l'ensemble du personnel (seuls 3 agents ont souhaité travailler en présentiel).

La concession de distribution d'électricité

En sa qualité d'autorité concédante, le SIED 70 doit contrôler la bonne exécution des contrats des concessionnaires.

Pour l'année 2020 (contrôle de l'année 2019), ce contrôle s'est renforcé avec l'assistance du bureau d'études NALDEO pour la 2^e année consécutive. L'année 2020 est la première année d'exécution des nouveaux contrats signés en 2019 avec la prise en compte comptable des travaux d'électrification hors taxes (remboursement de la TVA par la voie fiscale) et la mise en œuvre d'une programmation pluriannuelle des investissements.

Le budget principal

Le résultat de clôture 2020 du budget principal laisse un excédent d'investissement de 132 404,25 € et un excédent de fonctionnement de 9 125 387,28 €, soit un excédent budgétaire global de 9 257 791,53 €. Ce résultat est à compléter des restes à réaliser qui présentent un solde négatif de 1 789 925,79 €.

Les travaux traditionnels

L'année 2020 confirme la tendance à la hausse des travaux réalisés sur le réseau d'électricité, due aux aménagements esthétiques pour l'essentiel. La baisse des investissements en éclairage public est stoppée grâce à l'accompagnement financier du Syndicat aux opérations de dissimulation de réseaux. On constate une évolution similaire concernant les travaux de génie civil de communications électroniques.

Le bois énergie

Assistance à maîtrise d'ouvrage

En 2020, le SIED 70 a accompagné :

- dans leur étude de faisabilité : Saint-Loup-sur Semouse, Amance, Errevet, Champagny, Villers-le-Sec, Gevigney-et-Mercey,
- en phase opérationnelle : Saint-Rémy-en-Comté, Valay, Errevet.

Maîtrise d'ouvrage directe

Le SIED 70 gère en régie 3 chaufferies à Scey-sur-Saône, Gy et Marnay. Il passe des contrats d'approvisionnement et des marchés d'exploitation/entretien avec des entreprises locales en pratiquant des tarifs constants depuis 2012. La part d'énergie produite liée au bois y a été supérieure à 90 %. Il a également entrepris la reprise des projets de réseau de chaleur de Vauvillers et de Moimay.

Le photovoltaïque

27 collectivités supplémentaires ont sollicité le SIED 70 pour la réalisation d'une installation photovoltaïque sous sa maîtrise d'ouvrage contre location de toiture. 70 études d'opportunité ont pu être réalisées. 3 transferts de compétence ont été demandés au SIED70. Les travaux de la centrale de Héricourt (périscolaire Ploye) engagés en 2020, seront terminés en 2021.

L'électromobilité

Depuis 2018, avec 46 bornes de recharge publique, la Haute-Saône propose plus de 1 borne pour 10 véhicules. Malgré la crise sanitaire et le confinement, il a été constaté une évolution de l'usage de ces bornes (549 utilisateurs en 2020 contre 448 en 2019 et 10 500 recharges contre 11 000 l'année précédente).

Le service aux communes

Le Syndicat propose un service de conseil en énergie partagé, auquel 33 collectivités supplémentaires ont adhéré en 2020 (20 en 2019) bénéficiant ainsi, sans frais, d'audits énergétiques. En 2020, 45 audits ont été lancés pour un montant global de 60 000 € HT.

Le SIED 70 propose également d'adhérer à un groupement d'achat d'énergies gaz et électricité établi à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté. Les collectivités qui ne pouvaient plus bénéficier des tarifs réglementés après le 31/12/20 pouvaient adhérer jusqu'au 28/02/20 afin de bénéficier de prix avantageux.

Avec son appel à projets « Maîtrise de l'énergie dans les bâtiments », le SIED 70 propose, aux collectivités lauréates, une prestation gratuite d'accompagnement administratif et technique en phase travaux. En 2020, les 3 communes de Ruhans, Germigney, Magny-Vernois ont pu en bénéficier.

Les aides financières aux communes

Outre l'appel à projets reconduit d'année en année, et les aides à l'énergie bois, le Syndicat contribue à aider les communes dans leurs travaux d'éclairage public (notamment pour réaliser des économies d'énergie) délégués au Syndicat ou réalisés en maîtrise d'ouvrage directe. Au total, c'est près de 900 000 € de subventions qui ont été versés aux communes pour leurs travaux. À cela, s'ajoute la couverture importante par le Syndicat (83 % sur l'année 2020) des travaux sur le réseau d'électricité. Le guide des aides du Syndicat est consultable sur le site internet du SIED 70 www.sied70.fr.

5- Rapport d'activité du SMICTOM

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article D 2224-1,
Vu le courriel de Mme Sophie TRAVERS reçu en date du 05 juillet 2021 sollicitant la présentation aux conseillers municipaux de RONCHAMP du rapport annuel 2020 du SMICTOM.

Le Maire présente au Conseil municipal le rapport annuel 2020 du SMICTOM (Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) – consultable en mairie - composé de 26 pages, présentant l'activité globale du syndicat ; ainsi que la délibération n°16 en date du 24/06/2021 portant décision modificative n°1 du budget primitif 2021.

6- Motion de soutien à l'ONF

Considérant les décisions inacceptables du gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M € en 2023 puis de 10 M € par an en 2024-2025,

Considérant les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,

Considérant le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur contrat État-ONF,

Considérant l'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,

Considérant l'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,

Considérant les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;

Considérant les déclarations et garanties de l'État reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

Monsieur le 1^{er} adjoint au Maire rappelle aux conseillers municipaux que le 10 juin dernier, Dominique JARLIER, Président de la Fédération nationale des Communes forestières a été reçu par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires au sujet des arbitrages conclus récemment pour le contrat d'objectifs et performance (COP) État-ONF.

Il a été mentionné les deux points suivants :

- « Un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts sera également sollicité [...]. Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5 M € en 2023 puis de 10 M € par an en 2024-2025, une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités. »
- « Adapter les moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'État notamment en poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs à hauteur de 95 ETP par an [...]. »

Le 2 juillet dernier, le contrat d'objectifs et de performance (COP) État-ONF a été voté lors du conseil d'administration de l'ONF, malgré l'opposition de toutes les parties prenantes autres que l'État (collectivités, filière, syndicats et personnalités qualifiées).

Monsieur le 1^{er} adjoint au Maire s'associe à la Fédération nationale des Communes forestières, réunie en conseil d'administration le 24 juin 2021, qui :

- exige :
 - le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,
 - la révision complète du contrat d'objectifs et de performance État-ONF.
- demande :
 - une vraie ambition politique de l'État pour les forêts françaises,
 - un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF ;
- exige la révision complète du projet de contrat État-ONF 2021-2025 ;
- demande que l'État porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises,
- demande un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face ;
- charge Monsieur le Maire de relayer cette désapprobation à Monsieur le Premier Ministre, Monsieur le Ministre de l'Agriculture, Madame la Préfète de Haute-Saône, Monsieur le Sous-Préfet de Lure, aux Parlementaires de la Haute-Saône, au comité de vigilance 70 ainsi qu'à la Fédération nationale des Communes forestières.
- autorise le Maire à signer tout document afférent.

7- Informations de la Municipalité

Le Maire informe le conseil municipal :

- de la qualité de l'inauguration de l'espace médical Mireille LAB, le 31 août dernier et remercie chaleureusement Martine QUINTERNET, les membres de la commission festivité et de la commune, qui se sont impliqués ;
- de la réflexion en cours sur le projet de remise à double sens de la rue d'amont avec le concours du bureau d'études EVI. La proposition fera l'objet d'une réunion avec les riverains avant la mise en place de travaux (chicanes, nouvelles places de parking...). La crainte d'Elke BINDER sur la circulation des camions vers l'ancienne MAGLUM est levée, considérant la volonté du propriétaire d'orienter différemment cet ancien site industriel ;
- sur la délimitation de places de parking rue du Chanois ;
- de la nécessité pour tous de respecter le Code de la route, et en particulier l'interdiction de se garer sur les trottoirs (la situation de la rue Strauss est évoquée) ;
- sur la volonté de lancer un concours d'architectes pour réfléchir à la réhabilitation du Musée de la Mine : action menée par Territoire 70 ;
- sur l'appel d'offres infructueux pour une partie des lots relatifs à l'école en bois. Un nouvel appel sera lancé, dans un contexte économique délicat (hausse du prix des matières premières). Les élus regrettent le coût administratif préalable que doivent supporter les artisans pour déposer un dossier, via la plateforme d'appel d'offres retenue par Action 70 qui pilote le projet ;
- sur la complémentarité entre les services du Conseil départemental, de la Commune et du bénévolat des Amis du Musée de la Mine (convention à construire) pour entretenir les abords du puits Sainte-Marie, propriété du Conseil départemental, rappelons-le ;

- sur l'initiative du Conseil départemental pour céder le délaissé situé à Recologne à la Commune, ce qui facilitera la mise en place d'un arrêt de bus, voire d'une aire de covoiturage. À valider lors d'un prochain conseil ;
- sur l'installation d'une sculpture Robert SCHAD, place de l'église, dans le cadre d'une opération de communication culturelle pilotée par le Conseil régional où Ronchamp intègre un réseau avec d'autres villes phares régionales. Elke BINDER félicite cette initiative qui fait la promotion de la culture mais regrette que ce soient toujours les mêmes artistes qui soient mis en valeur et que les jeunes talents soient si peu mis en avant. Le coût pour la commune est de 3 500 €, répartis sur trois exercices comptables.

Roland DURUPT informe le conseil municipal :

- de la vente de 5 lots de bois lors de la vente du 3 septembre pour un montant de 194 455 €, soit environ 16 500 € de plus que les estimations. Deux autres lots pourraient être vendus lors de la prochaine vente, programmée le 27 novembre 2021. En réponse à Elke BINDER, les acheteurs sont nommés. S'agissant des acheteurs locaux qui ne sont pas lauréats, ils sont invités à se manifester, ou à faire connaître leurs besoins auprès de l'agent ONF ;
- de l'installation des armoires qui permettront le branchement futur de la fibre optique. Elle devrait être effective fin 2023, au plus tard, et dès 2022 dans les hameaux ;
- des travaux en cours effectués par l'équipe communale, en particulier la fauche aux abords des routes forestières, avant le curage des fossés ;
- des travaux menés par les Amis du Musée de la Mine sur le site de l'Étançon. Le Maire les remercie et salue la nouvelle présidente, Madame MARCHAL ;
- d'un tableau offert à la commune par Philippe DUWALD de Gray. Un grand MERCI à lui. Celui-ci est exposé à l'accueil de la mairie, pour être visible du plus grand nombre ;
- de la qualité des œuvres réalisées par les élèves de CP et de CE1, exposées au Musée départemental de Château Lambert.

Martine QUINTERNET :

- se joint au Maire pour remercier les personnes qui se sont investies dans la cérémonie hommage du 31 août dernier ;
- informe le conseil du retour du Vaccibus le samedi 2 octobre 2021, de 9 h à 11 h, place du 14 Juillet. Le vaccin Pfizer sera administré. Les personnes âgées sensibles pourront se voir proposer une 3^e injection ;
- regrette les dégradations répétées sur la passerelle en bois en direction des ballastières. Une plainte en gendarmerie est déposée. Il est, par ailleurs, envisagé de remplacer cette passerelle, parallèlement à la mise en œuvre de la future voie verte ;
- justifie l'annulation des feux artifices le 15 août dernier en raison de la demande émanant de la Préfecture de vérifier le pass sanitaire aux différentes entrées du site, ce que ne pouvait assurer, à brûle-pourpoint, l'équipe bénévole.

Abdelilah JAMMI informe le conseil municipal :

- du renouvellement des trousse de premiers secours à la mairie, aux ateliers municipaux ainsi que dans les véhicules communaux, nécessitant une dépense de 316 € pour compléter les trousse dédiées ;
- de nouveaux dépôts sauvages à proximité des écopoints. Il en ressort que 23 personnes identifiées par les caméras, sur un total de 44, proviennent de Ronchamp !

M. le Maire propose d'adresser un courrier signalant ces méfaits, avant de dresser un PV en cas de récidive. Cet avis n'est pas partagé par une partie des membres du conseil, considérant l'étape de sensibilisation inutile pour les contrevenants extérieurs, c'est-à-dire n'habitant pas sur la commune ;

- de l'initiative prise par une personne, au cimetière, de débroussailler et nettoyer les abords. Le Maire rappelle ici l'interdiction d'intervenir dans cet espace sans l'accord de la commune afin d'éviter tout risque de dégradations sur d'autres sépultures privées ou d'accident de la personne concernée. Sylvère DURPOIX invite néanmoins le conseil à s'interroger sur ce qui a pu motiver cette personne...
- de la réception des alarmes anti-intrusion et incendie à l'école élémentaire du centre,
- des prochaines cérémonies patriotiques prévues le 2 octobre prochain, à 16 h et 17 h (Invitations à venir).

Cécile AUBRY informe le conseil municipal :

- d'absence de difficultés majeures pour cette rentrée qui fut globalement une réussite. Les effectifs sont globalement stables (286 élèves pour l'année scolaire 2020/2021 et 260 pour l'année 2021/2022). La création de la 8^e classe permet une moyenne de 24 élèves par classe, ce qui facilite l'apprentissage. Néanmoins, le conseil est inquiet des effectifs dans les hameaux en vue de la saison prochaine. En l'état, il manquera 10 élèves pour maintenir une classe ;

Départ de Mme LEUVREY à 22h00.

- des dépenses engagées par la commune au profit des écoles sur le dernier exercice :

Fournitures scolaires	5 283,05 € + 5 344 € = 10 627,05 €
Consommables	3 281,27 €
Subventions	2 775,00 €
Fonctionnement	2 599,44 €
Entretien bâtiment	5 146,77 €
Spectacles divers	1 296,80 €
Transports	516,00 €
Piscine	11 376 67 €
Divers nettoyage/entretien	8 774,55 €
INVESTISSEMENT	13 655.00 € (alarme intrusion + vidéoprojecteur)
TOTAL	<u>60 048,55 €</u>

Bilan financier des travaux d'été 2021

Ouverture de classe	
Création	5 997,28 €
Mobilier	3 742,50 €
Système d'aération en sous-sol	
VMC	880,27 €
Alarme incendie + maintenance	9 348,00 €
Travaux divers	449,43 €

Rénovation dortoirs

2 800,00 €

À cela il faut ajouter :

Les frais de personnel de 7 146,34 €

Ménage = 240 h

Travaux = 350 h

Soit un total général des travaux d'été de 30 363,82 €

- de nouveaux investissements à poursuivre dans les écoles. Le maire informe sur l'opportunité de solliciter à l'avenir le Conseil départemental, en particulier pour la rénovation des classes ;
- en réponse à une question de Mme BINDER, Mme AUBRY rappelle que les élèves de primaire ont participé, dans le contexte covid passé, à un projet d'échange entre écoles sur la thématique du cinéma ;
- de la capture et de la stérilisation de 35 chats lors des opérations passées. Cette politique sera poursuivie avec une association locale qui nécessite, toutefois, l'engagement de nouveaux bénévoles de Ronchamp. Leur formation sera naturellement assurée.

Pierric TARIN informe le conseil municipal :

- sur la demande de 5 nouvelles primes vélo : 1 VAE et 4 VTT pour un montant de 584,47 € de subventions communales. Depuis début 2021, cela fait 25 primes vélo financées qui s'ajoutent aux 16 primes 2020. Validées !
- sur la semaine de la mobilité du 16 au 22 septembre 2021 et du challenge interentreprises de la mobilité douce initié par l'ADEME BFC, pour circuler autrement.

Pendant cette semaine, il invite chacun des membres :

- à s'interroger sur son mode de déplacement au quotidien et à étudier les alternatives possibles,
- à interpeller son employeur pour s'inscrire à ce challenge ludique, et proposer des aménagements sur site (parking à vélos ?), ou dans l'organisation du travail (horaires aménagés, télétravail ?),
- sur les jeudis de remise à niveau du Code de la route organisés par la MSA, en septembre et octobre à la salle Broly. Inscrivez-vous !
- sur les avancées du projet « Terrilvoltaïque de Ronchamp et Magny-Danigon » ;
 - réunion avec la société Coopawatt en juillet dernier pour rédiger une 1^{re} lettre d'information grand public (communiquée fin septembre) et organiser une réunion publique d'information le 07/10/2021, en soirée. Inscription par mail ou par téléphone auprès du chargé de mission Tepos de la CCRC : terrilvoltaique@ccrc70.fr ou 03 84 27 96 54 ;
 - réception des études environnementales et paysagères qui présentent les enjeux du site : à l'échelle des deux communes, nous ne pourrions pas valoriser tout l'espace comme imaginé initialement même si près de 3 ha sur Ronchamp devraient être concernés ;
 - réunion avec la DREAL pour sensibiliser l'administration sur notre projet et l'informer du très bon accueil qui lui a été réservé : les contours de l'espace projet se précisent ;
 - reste à caler avec nos partenaires industriels deux nouveaux documents juridiques avant de déposer le permis de construire : les statuts et pacte

d'actionnaire. Une première réunion thématique a eu lieu cette semaine, nous avons fait part des remarques, en attente de la V2.

- sur l'opportunité d'amender le règlement d'affouage et de le valider lors du prochain conseil municipal.

Françoise LAROCHE informe le conseil municipal :

- de la réussite du fleurissement communal malgré les conditions météo humides de cet été ;
- des efforts réalisés par les habitants de Ronchamp pour embellir leur propriété. 25 d'entre eux seront récompensés suite au passage de la commission fleurissement le 10 août dernier ;
- de la création, à venir, d'une association « Jus de Pomme » qui va prendre le relais du fonctionnement actuel. Neuf personnes se sont déjà portées volontaires. Une première réunion est planifiée lundi 13 septembre prochain ;
- du bruit généré par quelques jeunes (enceintes poussées au max) sur l'espace public. En pareille situation, ne pas hésiter à contacter la gendarmerie qui reste le meilleur interlocuteur pour dialoguer, rappeler les règles de vivre ensemble, voire sanctionner.

Anne Laure TOURDOT informe le conseil municipal :

- de sa rencontre avec la coordonnatrice des ateliers « Les beaux jours », visant particulièrement les personnes de plus de 60 ans. Des séances ludiques orientées sur la remise en forme et sur le travail de la mémoire sont organisées ;
- du projet de destiner la salle Broly à devenir la maison des associations communales.

Sylvère DURPOIX informe le conseil municipal sur :

- le non-respect par certains habitants des règles de bien vivre ensemble (travaux le dimanche après-midi, taille des haies...) ; une communication dédiée sera faite sur le prochain bulletin municipal de fin d'année.

Pierre SKRZYPCZAK informe le conseil municipal sur :

- la volonté de la SPL La Filature de renouveler le festival ROAFF en 2022, possiblement les 11 et 12 juin. L'aide du département ne sera probablement pas reconduite et il faudra sans doute revoir à la hausse la billetterie. Les bénévoles de la première édition sont chaleureusement remerciés.

Elke BINDER félicite l'initiative et propose d'envisager des événements à caractères culturels sur le site de la Filature (cinéma, expositions) ;

- les lettres d'informations informatiques existantes sur le site internet de la Filature 2.0 et de l'Office de Tourisme. Les habitants sont invités à s'y inscrire pour connaître tous les événements / manifestations du territoire.

William ORTSCHIEDT informe le conseil municipal sur :

- les travaux en cours sur le réseau d'assainissement (rue du canal en particulier) destinés à séparer les eaux usées des eaux claires. Un programme de 150 km est envisagé depuis Plancher-les-Mines jusqu'à la station de Ronchamp.

Rudy GOISET informe le conseil municipal sur :

- l'opportunité, pour la commune, de facturer au SIBHVO les travaux d'entretien du lit de la rivière, réalisés par les agents communaux ;
- la nécessaire communication à relayer auprès des particuliers souhaitant réaliser une isolation extérieure de leurs bâtiments. Réalisée avec maîtrise par les artisans locaux qualifiés, elle peut en revanche se révéler désastreuse lorsqu'elle est mise en œuvre par des démarcheurs peu scrupuleux. Le Maire invite, en effet, à contacter Mme SANSONI à la Mairie, qui leur rappellera en outre les autorisations préalables nécessaires.

Elke BINDER informe le Conseil municipal sur :

- la réunion du Syndicat des Eaux de Champagne qui se déroulera le 18 septembre prochain et fait savoir qu'il est possible de lui faire part de toute interrogation ou toute demande à relayer.

M. le Maire informe qu'une conduite sera à refaire à la rue Neuve, ainsi que les trottoirs et qu'il faudra donc définir comment articuler les travaux en concertation.

Sophie DUMONTEIL :

- se fait le relais de Pierric TARIN pour statuer au plus tôt sur le règlement d'affouage en vue de distribuer les lots plus tôt que l'année passée ;
- relaye une question sur un problème de fenêtre à l'école du Rhien. Mme AUBRY répond qu'il est réglé.

Dominique MOUGIN :

- fait part au conseil de la récurrence de la vitesse excessive rue des Mineurs ;
- interroge le conseil sur l'avancée du dossier de l'ancien dancing « BECHIR ». Rien de concret à cette date suite aux procédures lancées.

Jérémy MECHINAUD informe le conseil municipal sur :

- l'avancée positive des travaux destinés à proposer le wifi en ville. La question de savoir quel type d'abonnement prendre pour répondre aux besoins des habitants se posera prochainement.

M. FILLATRE n'a pas de remarques particulières à formuler.

La séance est levée à 23h05.